



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

WWW.ERASMUSPLUS.FR



APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS

Les Masters conjoints Erasmus Mundus

Hélène Pinaud
Bordeaux -29 septembre 2017

I. Présentation générale

Objectifs généraux

- ✓ augmenter l'**attractivité** de l'espace européen de l'enseignement supérieur
- ✓ favoriser **l'excellence, l'innovation** et **l'internationalisation** des universités
- ✓ améliorer les **compétences** des étudiants
- ✓ augmenter la participation des **entreprises** dans les masters conjoints
- ✓ Prendre en compte les dispositifs **d'assurance qualité** dans les formations conjointes

Qu'est ce que c'est ?

- Une action qui soutient des **formations d'excellence** au niveau master en offrant des **bourses** aux meilleurs étudiants du monde
- Une **action centralisée** = gérée directement par l'agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » à Bruxelles.
- **Budget 2018** en hausse= **120 M € * + 25 M €*** pour les bourses additionnels
 - augmentation du **budget maximum** alloué pour chaque master: jusqu'à **5 millions € ***
 - nombre de masters sélectionnés : environ **40**

* à confirmer lors de la publication de l'AP

Principales caractéristiques

- Programme d'études intégré mis en œuvre par un consortium d'universités d'au moins 3 pays EU + participation possible de pays non EU
 - concerne toutes les disciplines (pas de priorité au niveau EU)
- Bourses pour les meilleurs étudiants : max 2 ans
 - financements prévus pour 4 cohortes (au lieu de 3)
- Parcours d'études dans min 2 pays européens
 - + possibilité de mobilité dans un pays non européen selon la composition du consortium
- Délivrance d'un diplôme double, multiple ou conjoint

Principales caractéristiques

- Tous les partenaires à part entière doivent être en mesure de délivrer **un diplôme habilité/reconnu** au moment de la candidature (des pays UE ou non EU)
- Durée total du Master : 1 an (60ECTS) , 1an ½ (90ECTS) ou 2 ans (120 ECTS)
- Les critères d'admission et de sélection des étudiants doivent être définis en commun
- Le master conjoint doit être opérationnel au moment du dépôt de la candidature

Principales caractéristiques

- Une convention de consortium doit être signée entre tous les partenaires et doit notamment comprendre:
 - les modalités de gestion administrative et financière
 - les procédures de sélection des étudiants
 - les modalités d'accueil et les services offerts aux étudiants
 - la répartition des tâches au sein du consortium

→ projet de convention à inclure dans les annexes de la candidature

La structure du consortium

Au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays européens (33 pays)

- ✓ Coordinateur/candidat : établissement d'enseignement supérieur européen ;
- ✓ Partenaire à part entière : organisme public ou privé européen ou non européen ;
- ✓ Partenaire associé : si valeur ajoutée dans la mise en œuvre du master ou pour des activités spécifiques

Les établissements d'enseignement supérieur européens doivent être titulaires de la Charte Erasmus

Quels financements ?

- ✓ frais de gestion= 20 000 € pour année préparatoire (optionnelle) et 50 000€ par cohorte (max 4 cohortes)
- ✓ frais de participation = frais d'inscription, assurance, frais liés à l'accueil des étudiants, cours de langues...etc
 - max 9 000€ par an pour non EU
 - max 4 500€ par an pour EU

*Les frais de participation doivent être définis en commun

*1 prix unique pour tous les étudiants de la même catégorie

Quels financements ?

- ✓ Bourses d'excellence aux meilleurs étudiants du monde
 - frais de séjour : 1 000 €/mois (max 24 mois)
 - frais de voyage : 1 000 € pour EU /entre 2 000€ et 3 000€ pour non EU
 - frais d'installation: 1 000€ non EU
- ➔ jusqu'à 15 étudiants par cohorte (**pas plus de 3 étudiants boursiers par pays**) = max 60 bourses pour la durée du contrat
- + jusqu'à 12 bourses additionnelles par cohorte (en option) pour certaines zones prioritaires (cf guide du programme) = 48 bourses max
- ✓ Prévoir min 4 bourses enseignantes par cohorte (financement inclus dans les frais de gestion) pour une durée max de 8 semaines

II. Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation

- Ils sont au nombre de 4:
 - Pertinence du projet (40%)
 - Qualité de la structure et de la mise en œuvre du projet (20%)
 - Qualité du partenariat et mécanismes de coopération (20%)
 - Impact et dissémination (20%)

Les critères d'évaluation

✓ Pertinence du projet (40%)

- Intégration du programme d'études
- Identification des besoins
- Pertinence du programme d'études et présentation des résultats d'apprentissage
- Contribution à l'attractivité de l'enseignement supérieur européen
- Contribution à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et bénéfice des mobilités étudiantes et enseignantes

Les critères d'évaluation

- ✓ Qualité de la structure et de la mise en œuvre du projet (20%)
 - Démonstration de l'excellence académique
 - Description des parcours de mobilité et de l'implication des professeurs invités
 - Présentation des services offerts aux étudiants et aux enseignants
 - Description de la réglementation du cursus= modalités de gestion administrative et financière, droits et devoirs des étudiants
 - Activités socio-culturelles pour les étudiants et lien avec le monde professionnel
 - Interaction avec le monde non académique dans la mise en œuvre du cursus

Les critères d'évaluation

✓ Qualité du partenariat et mécanismes de coopération (20%)

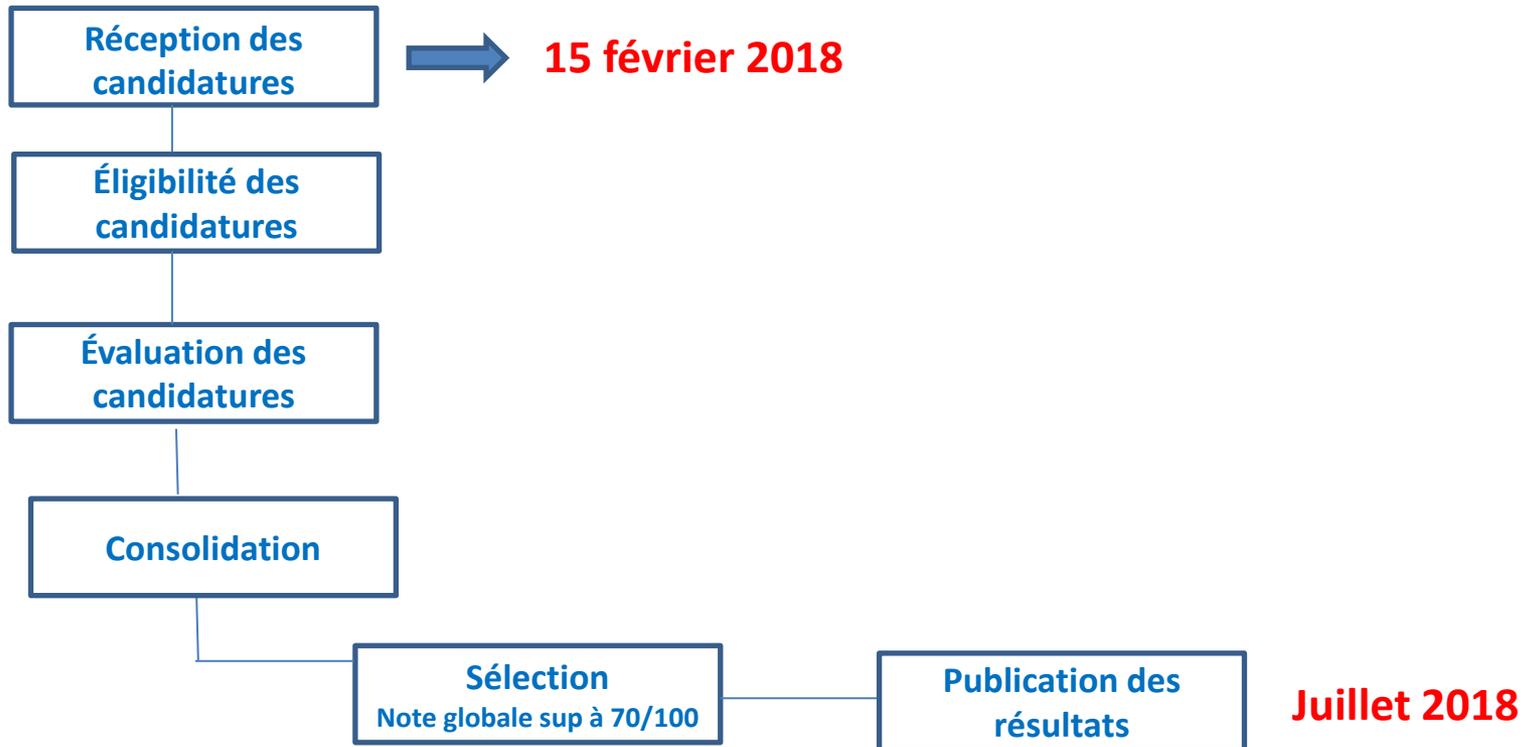
- description de l'expertise des partenaires et des enseignants
- présentation des mécanismes de coopération au sein du consortium (au niveau académique et administratif) = *qui fait quoi ?*
- présentation des procédures communes de sélection et d'évaluation des étudiants
- Explication du calcul des frais de participation, de la gestion des financements et des co-financements

Les critères d'évaluation

✓ Impact et dissémination (20%)

- Présentation d'une stratégie de développement et de pérennisation
- description de l'impact au niveau institutionnel et sur la stratégie d'internationalisation du consortium
- lien avec le monde professionnel
- mécanismes de promotion et de communication = comment attirer les meilleurs étudiants ?

IV. La procédure de sélection



Evaluation

- 3 experts par candidature
- Pour les bourses additionnelles: pas de critère d'évaluation additionnel
 - ➡ il s'agit de vérifier que votre demande soit cohérente par rapport à votre projet

Rappel: pour que votre projet soit susceptible d'être sélectionné il faut au moins obtenir une note globale de 70 points sur 100 et au min 30 points sur 40 pour le critère 1 « pertinence »

La mise en œuvre du projet

Uniquement pour les projets ayant demandé une année préparatoire.
Si pas d'année préparatoire début des cours en septembre 2018



Pour plus d'information

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/key-action-1-learning-mobility-individuals/erasmus-mundus-joint-master-degrees_en

<http://www.agence-erasmus.fr/page/masters-conjoints>

N'hésitez pas à me contacter !

Hélène Pinaud

Coordinatrice de la Coopération internationale

Helene.pinaud@agence-erasmus.fr

05 56 00 94 76